

**Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal 4/2017  
concernant le budget 2018**

La commission s'est réunie aux dates suivantes pour étudier le préavis susmentionné.

**Personnes présentes :**

	7.11.17	14.11.17
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	
M. Tim Ducommun (suppléant)	X	
M. Yan Borboën		X
M. Alan Carleton	X	
Mme Catherine Jaquier	X	X
Mme Susan Killias	X	X
Mme Pascale Menu	X	X

**Préambule**

La commission gestion-finances s'est réunie à deux reprises pour étudier et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la commission gestion-finances le 14 novembre 2017 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier de sa pleine collaboration pour ses réponses, rapides et complètes.

Ces réponses sont jointes au présent rapport.

**Analyse du budget dans sa globalité**

Le budget 2018 de fonctionnement présente un résultat, avant amortissements et attributions aux fonds de réserve, de CHF 104'100, soit 1.6% des revenus attendus l'année prochaine.

Ce chiffre est en augmentation de CHF 35'800 par rapport au budget 2017.

Cette différence résulte à la fois d'une augmentation des revenus (+ CHF 200'300) et d'une augmentation des charges de la commune (+ CHF 164'500).

L'augmentation des revenus repose principalement sur une augmentation des droits de mutation due au développement du quartier des Marais et de l'augmentation en lien avec la rétrocession des dépenses thématiques.

Les charges augmentent principalement à cause de l'accroissement des charges de fonctionnement en lien avec notre participation aux Transports Publics Morgiens (180.365.00) ainsi qu'à la réfection du chemin du Monteiron (430.314.01). A noter également que les charges liées aux écoles sont en diminution et que la facture sociale cantonale reste stable.

Au final, nous notons que notre excédent des charges a diminué de CHF 42'300 (CHF 339'900 à CHF 297'600).

## **Analyse du budget par poste**

Voir questions/réponses à la municipalité en annexe.

## **Conclusion du rapport**

- L'estimation des revenus attendus repose sur des hypothèses réalistes.
- Le résultat montre la capacité de la commune à financer ses charges courantes mais une capacité limitée pour financer de futurs projets (marge d'autofinancement).
- Les charges de fonctionnement à la Commune sont maîtrisées.
- On rappelle qu'au sein des charges de fonctionnement près des trois-quarts sont issus de postes facturés par le canton ou des organismes supra-communaux. Le solde des charges internes est composé en majorité de postes de fonctionnement administratif de la commune. La marge de manœuvre est donc étroite pour réduire les charges de la commune.

## **Recommandation/avis de la Commission**

La commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2018 tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu  
Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité

Questions – réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2018

Page 5

**Question CGF :**

Compte 180.352.00 : les charges ont multipliées par 3, quelle en est la raison ? Quel est le retour en ce qui concerne l'utilisation de ces cartes journalières ?

Réponse Municipalité

**Pour votre compréhension, reportez vous 180.435 et vous constaterez une recette de fr. 10'000.—, ce qui équivaut à une charge effective de fr. 5'000.— comme en 2017.**

**Nous sommes satisfaits de la vente de ces cartes CFF, service apprécié par notre population.**

Page 6

**Question CGF :**

Compte 210.404.00 Droits de mutation : A quoi est due la différence l'augmentation significative de ce poste ?

Réponse Municipalité

**Tenant compte des perspectives anticipées dans notre commune, nous tablons sur cette augmentation.**

**Question CGF :**

Compte 220.452.01 : Que regroupe le poste « Rétrocession dépenses thématiques » ?

Réponse Municipalité

**Les dépenses thématiques, dont font partie les transports publics, ainsi que l'entretien des routes, ayant dépassé 8 points d'impôt, nous bénéficions d'une rétrocession du canton.**

Page 8

**Question CGF :**

Compte 352.314.00 : Question de vocabulaire : qu'est-ce qu'une nourrice ?

Réponse Municipalité

**Une nourrice est l'installation de départ de l'alimentation d'eau du bâtiment, laquelle se trouve en général au sous-sol de celui-ci.**

Page 10

**Questions CGF :**

Compte 430.311.00 : L'abri à vélo sera-t-il situé à la gare de Denges ?

Y-a-t-il d'autres communes qui participent à cette réalisation ?

Sur le montant de 23'000 CHF, quelle est la part réservée à cet abri ?

**Réponse Municipalité**

**Oui, il sera situé proche de la gare CFF de Denges-Echandens. L'investissement budgété est partagé à 50% avec notre commune voisine d'Echandens, montant figurant dans le budget.**

Page 10

**Question CGF :**

Compte 430.451.00 : A quoi correspondent ces contributions fédérales ?

**Réponse Municipalité**

**Lors de la construction des arrêts de bus au centre du village, nous avons bénéficié en 2016 d'une subvention fédérale.**

Page 11

**Question CGF :**

Compte 450.318.01 : A quoi est due la diminution des charges ? A la mise en place de la déchetterie mobile ?

**Réponse Municipalité**

**Nous avons effectué un appel d'offres à plusieurs fournisseurs pour l'enlèvement de nos déchets, lequel s'est traduit par un prix plus avantageux, ce qui nous permet de financer la déchetterie mobile, service supplémentaire à la population, sans modifier la taxe forfaitaire en vigueur.**

**Question CGF :**

Compte 460.390.00 : Que signifie le poste « Imputations internes » ?

Réponse Municipalité

**Par souci de transparence, nous comptabilisons dorénavant le travail effectué par nos employés pour les postes déchets, fr. 7'000.00 et égouts/épuration fr. 8'000.00 comme charges dans les comptes précités et créditons le total fr. 15'000.00 sur le compte personnel 110.490.00.**

**Denges, le 14 novembre 2017/mo**